

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 12 AVRIL 2016

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 14/04/2016,
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 14/04/2016 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 04/04/2016

L'an Deux Mil Seize, le 12 du mois d'AVRIL, à 20H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT

Etaient présents : Gérard BUYS - BERAUT Alain - William FLORIMOND - Jacqueline CHAMPENOIS - Laurence LESIRE - Michelle BOEDEC - Delphine DELANDRE - FLOQUET Christophe - David HOFFMANN - Cyrille LEPAUL

Etait absent : Jean-Louis ORTEGA-HERRERA

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine DELANDRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2016-11	Indemnités des élus
2016-12	Gratification pour mariage d'un agent
2016-13	Création d'un poste d'agent d'entretien 22,50/35ème
2016-14	Nomination stagiaire d'un agent d'entretien
2016-15	Vote du budget primitif 2016

2016-11 : Indemnités des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjoints au Maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 2 abstentions, DECIDE, avec effet au **1^{er} mai 2016**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à :

Pour le 1^{er} Adjoint au Maire :

50% de l'indice des Adjoints, catégorie « moins de 500 habitants »

Pour le 2^{ème} Adjoint au Maire :

50% de l'indice des Adjoints, catégorie « moins de 500 habitants »

Pour le Maire-délégué :

50% de l'indice des Adjoints, catégorie « moins de 500 habitants »

2016-12 : Gratification pour le mariage d'un agent

Le Maire informe le Conseil Municipal du prochain mariage de la secrétaire de mairie, Mme Anne-Marie MARINA-MARTINEZ.

Dans ce cadre, il propose l'attribution d'une gratification à cet agent en rappelant que ce type d'évènement à caractère exceptionnel n'est pas considéré comme une rémunération ou un avantage en nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE l'attribution d'une gratification à Mme MARINA-MARTINEZ, FIXE le montant de celle-ci à 400€, DIT que les crédits seront prévus au budget, AUTORISE le Maire à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2016-13 : Création d'un poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe 22.50/35^{ème} : annule et remplace la délibération n°2016-08 du 18/03/2016

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent -actuellement en Contrat à Durée Déterminée sur le poste d'agent d'entretien, adjoint technique 2^{ème} classe à 17.50/35^{ème}-, en le passant à 22.50/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe - temps non complet- sur la base de 22,50/35^{ème}, à compter du 01 juin 2016.
- AUTORISE le Maire à ouvrir les crédits nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Meuse, saisi le 14/03/2016.

2016-14 : Nomination stagiaire par arrêté d'un agent d'entretien au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe 22.50/35^{ème} : annule et remplace délibération n°2016-09 du 18/03/2016

Dans le cadre de la délibération 2016-13 portant sur la création d'un poste d'agent d'entretien, adjoint technique 2^{ème} classe à 22.50/35^{ème} au 01 juin 2016, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la base de recrutement de cet agent afin que celui-ci soit nommé stagiaire par Arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 9 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE le Maire à prendre un Arrêté portant nomination d'un adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2016.

2016-15 : Vote du Budget Primitif 2016

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
323 606.05€	323 606.05€	154 712.21€	154 712.21€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2016 proposé par le Maire.

Le Maire, Gérard BUYS

La secrétaire, Delphine DELANDRE

Gérard BUYS

BERAUT Alain

FLORIMOND William

CHAMPENOIS Jacqueline

LESIRE Laurence

Michelle BOEDEC

Delphine DELANDRE

FLOQUET Christophe

HOFFMANN David

LEPAUL Cyrille

ORTEGA-HERRERA Jean-Louis